



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

### **Etaient présents :**

#### *- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

#### *- Conseillers municipaux -*

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents représentés :**

#### *- Adjoints -*

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

#### *- Conseillers municipaux -*

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

### **Absents non-représentés :**

#### *- Adjoints -*

#### *- Conseillers municipaux -*

### **Secrétaire :**

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L2311-5 et R 2311-12,

Considérant l'approbation du Compte Administratif 2023 pour le budget principal et le budget annexe du restaurant municipal,

Considérant qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats de fonctionnement dégagés sur l'exercice 2023 sont affectés au budget principal,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Jean Prévost, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 43

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article unique** - D'affecter les résultats dégagés en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 du budget principal, de la manière suivante :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>28 305 220,23 €</b>
◆ Sur la section d'investissement Pour couvrir le besoin de financement <i>Chapitre 10, article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »</i>	13 678 247,45
◆ Sur la section de fonctionnement En réserve disponible <i>Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »</i>	14 626 972,78 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGULLI

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes